

trons une respectueuse déférence envers l'autorité civile, agissant selon ses droits.

Confiant, nos très chers frères, que vous suivrez fidèlement notre conseil, nous vous réitérons l'assurance de notre affectueux dévouement.

† PAUL, ARCH. DE MONTRÉAL.

### L'ÉGLISE DE FRANCE DURANT LA GUERRE



A *Revue des Deux-Mondes* du 1er décembre publiait un remarquable article de M. Georges Goyau sur les services nationaux rendus par le clergé français pendant la guerre. De toutes les réponses aux calomnies odieuses de l'anticléricalisme, de telles études sont les meilleures. M. Georges Goyau concluait ainsi son important article :

“ Voilà vingt-huit mois que la guerre se prolonge, et depuis vingt-huit mois l'Église de France s'est intimement mêlée à la vie du pays, à la vie du front où l'on se bat, à la vie de l'arrière où l'on “tient”. Elle est théoriquement séparée de l'État, théoriquement l'État l'ignore. Mais ce sont là des abstractions, qui, sous la pression des faits, dépouillent quelque chose de leur rigidité. L'Église de France, au cours de cette guerre, a pu mesurer elle-même et faire mesurer aux Français la place qu'elle occupe dans la vie nationale. Il a suffi qu'un homme d'État, quels que fussent ses propres sentiments, trouvât et prononçât le mot d'*union sacrée* pour que, du jour au lendemain, l'Église, en un certain nombre d'endroits, fût invitée à redevenir la collaboratrice normale de la bienfaisance officielle, et pour qu'ouvertement elle invitât ses fidèles à répondre avec une sollicitude particulièrement docile aux appels fiscaux de l'État.

“Il  
aussi  
chemi  
la gu  
préfe  
saient  
ger la  
voulai  
couver  
comme  
financ  
apport  
manda  
comple  
“ Le  
qu'eût  
l'Etat  
nion sa  
cette ur  
d'une f  
pales. “  
mée les  
et privé  
national  
quelle s'  
de donn  
nobles e  
prêtres r  
çais, dar  
serait la  
ceptée si  
après la  
nard, évé